



Note technique sur les déchets

- La collecte des déchets ménagers et du tri sélectif est gérée par la Communauté de Communes du Val de Moselle.
- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif s'effectue par du porte à porte. La collecte des ordures ménagères est réalisée chaque semaine et celle du tri sélectif une fois toute les deux semaines.
- La Communauté de Communes dispose d'une convention avec l'ensemble des déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Sept déchetteries sont implantées à proximité.
- Le traitement des déchets est réalisé par la société SITA sur le site de LESMENILS.
- La déchetterie d'ARS SUR MOSELLE est la plus proche d'ANCY SUR MOSELLE.



Note technique sur les réseaux

Assainissement :

- La société Haganis est le gestionnaire du réseau d'assainissement de la commune. Elle réalise l'entretien du réseau, les investissements étant gérés par la commune.
- Le réseau d'assainissement de la commune est principalement unitaire, la société Haganis étant uniquement en charge des eaux usées, le réseau pluvial existant est géré par la commune.
- Les effluents sont refoulés le collecteur Sud de la station d'épuration de l'agglomération messine. Celui-ci capte les eaux usées des communes d'ANCY SUR MOSELLE, ARS SUR MOSELLE, DORNOT, NOVEANT et MOULINS LES METZ.

Eau potable :

- La société EGIS Eau est le gestionnaire de l'entretien du réseau d'eau potable de la commune. La commune est gestionnaire du réseau d'eau.
- La ressource en eau potable de la commune proviens de plusieurs sources :
 - Au lieu-dit « Bergivaux », à l'Ouest du Chêne,
 - Au Nord-ouest de Rongueville, au lieu-dit « Joyeuse »,
 - Une station de pompage de la nappe se trouve en bas du village, au bord de la RD 6 dans le quartier de la Croix Rouge.
- Pour le stockage de sa ressource en eau, la commune dispose de deux réservoirs :
 - Le réservoir du Chêne d'une capacité de 240 m³,
 - Le réservoir de Rongueville d'une capacité de 90 m³.